

# LE QUOTIDIEN

## JOURNAL DU SOIR.

MERCIE &amp; Cie., ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES.

JUEI, 17 JANVIER 1884

16, CÔTE DU PASSAGE, LEVIE.

FEUILLETON DU QUOTIDIEN  
17 janvier 1884

### LA Maison des mystères.

(Suite)

En conséquence le gitano alla s'installer dans un tripot; il y passa ses jours et ses nuits, sans dormir et presque sans manger la passion du jeu lui tenant lieu de nourriture et de sommeil. La chance lui sourit d'abord. Il gagna d'assez grosses sommes. Puis arrivèrent les alternatives de succès et de revers; à ces intermittences succéda la déveine absolue. Morales vit disparaître ses bénéfices, puis il entama son modeste capital qui fondit entre ses doigts comme la neige au soleil. Quand il n'eut presque plus rien, il essaya de se rattrapper par des moyens habiles, et de venir en aide au hasard. Il tricha. On lui fit restituer l'argent volé; il fut accablé d'injures, roué de coups, et jeté honteusement à la porte du tripot par une foule d'honnêtes gens qui au fond ne valaient guère mieux que lui.

Meurtri, délabré, honteux, la poche et l'estomac vides, Morales n'avait désormais qu'un parti à prendre: Revenir au Logis-Rouge, quelque pût être pour lui le danger de cette démarche. Il le fit et nous savons déjà de quel pittoresque prétexte il essaya de colorer sa longue absence.

Laissons l'honorable gitano se refaire des suites de ses héroïques mésaventures, et retournons à l'hôtel Simeuse ou de graves et douloureux événements nous attendent.

Depuis bien des jours une atmosphère de sombre tristesse pesait sur cette splendide demeure dont tous les privilèges de la noblesse et de la fortune ne pouvaient éloigner le deuil et les larmes.

Jane se mourait.

Quelques heures après le moment où mademoiselle de Simeuse avait reçu des mains du baron de Kerjean le bouquet de fleurs virginales, les premiers symptômes d'une maladie bizarre s'étaient déclarés, et ses symptômes acquiescent de jour en jour et pour ainsi dire d'heure en heure une gravité terrible.

La jeune fille ne souffrait pas, mais une fièvre lente et continue brûlait sans relâche son sang décomposé et appauvri, et nous aurions peine à donner une idée exacte de son rapide affaiblissement. Au bout de trois jours Jane ne pouvait faire un pas sans s'appuyer, ou plutôt sans se suspendre au bras de sa mère; au bout d'une semaine elle ne pouvait quitter le lit et, selon toute apparence, elle ne devait le quitter désormais que pour prendre place dans cette froide couche qu'on appelle un cercueil.

Les plus illustres médecins de Paris avaient été appelés, au chevet de la jeune fille. Les hommes de la science étaient restés frappés de stupeur en face de ce mal étrange dont ils ignoraient le nom, dont la cause restait inexplicable pour eux, et dont rien ne pouvait arrêter les implacables progrès.

À leurs questions vingt fois cent fois répétées, Jane répondait simplement:

— Je ne saurais vous expliquer ce que j'éprouve, car en

vérité je n'éprouve rien qu'il me soit possible d'analyser et de décrire. Je vois bien que la vie se retire de moi, mais ce n'est pas une sensation, c'est un instinct qui me le révèle..... Je m'aperçois bien que mon cœur bat moins vite, que mon sang se refroidit dans mes veines, mais aucune douleur physique n'accompagne cet anéantissement de mon être..... Je sais comme vous et mieux encore que vous peut-être, que ma dernière heure est proche..... je mourrai en pleine jeunesse, je pourrais dire: en pleine santé, puisque d'habitude la souffrance est la compagne de la maladie. La mort s'empare de moi comme le sommeil s'empare d'un enfant fatigué..... On me croira endormie..... j'aurai cessé de vivre.....

On devine sans peine quelles angoisses inouïes, indicibles, devaient ressentir le duc et la duchesse en entendant leur fille bien-aimée parler ainsi de sa fin prochaine, — angoisses d'autant plus cuisantes qu'ils s'efforçaient de les cacher à tous les yeux, — qu'ils étouffaient leurs sanglots, — qu'ils dévotaient leurs larmes, qu'ils voulaient enfin avoir l'air d'espérer malgré tout.....

La duchesse, au milieu de ses douleurs contenues, s'irritait du découragement des docteurs.

— Qu'attendez-vous donc ? — leur demanda-t-elle un jour avec une rage sourde. — Vous abandonnez mon enfant !... — vous n'ordonnez rien ! vous ne tentez rien !.....

— Hélas ! madame la duchesse, — répondit le médecin du roi, — ici la science est impuissante, car ici la science est aveugle.....

— Ainsi, vous condamnez ma fille ?.....

— Ce n'est pas nous qui la condamnons, madame, c'est Dieu qui sans doute veut rappeler à lui l'un de ses anges.....

— Docteur..... docteur, ayez pitié de moi.....

Dites-moi qu'on peut sauver Jane.

— Dieu seul le peut, madame et, pour sauver mademoiselle de Simeuse, il lui faudra faire un miracle.....

— Un miracle ! — cria la duchesse, à demi folle de désespoir. — Eh bien, ce miracle, je le ferai... je sauverai Jane sans vous... je la sauverai, moi, sa mère !.....

— Les mères aussi font parfois des miracles, madame..... murmura le médecin en s'inclinant avec un respect plein de compassion.

Madame de Simeuse se laissa tomber sur son siège, — elle cacha son visage dans ses mains et pleura longtemps.

Quand elle releva la tête les médecins avaient quitté le salon mais elle vit M. de Kerjean debout à quelques pas, semblant attendre dans un recueillement douloureux que la duchesse fût en état de s'apercevoir de sa présence.

La pauvre mère, en proie à un de ses transports passagers d'exaltation que tous les poignants chagrins amènent à leur suite, courut au baron, lui saisit les mains, et tomba presque à genoux devant lui en baïoutant à travers ses larmes :

— Avez-vous entendu ces hommes ?... — Ils condamnent mon enfant !..... — Mais c'est impossible, n'est-ce pas ?... c'est impossible ?... — Vous qui êtes bon, vous qui êtes généreux, monsieur de Kerjean... vous dont un lien mystérieux unit la des-

tinée à la destinée de Jane, vous ne nous abandonnez pas, ... Vous la sauvez ! oh ! dites-moi que vous la sauvez !.....

— S'il ne faut pour cela, madame la duchesse, que mon sang versé goutte à goutte, que ma vie donnée à l'instant sans un regret et sans une hésitation, je suis prêt... répondit le baron.

— Eh ! s'écria la malheureuse mère, l'offre de votre sang ne rendra point à ma fille l'existence !... C'est un stérile dévouement, monsieur, que celui qui n'agit pas !.....

— Vos paroles sont cruelles, madame la duchesse, et je les crois imméritées..... Je vous l'ai dit et je vous le répète, je suis prêt à tout... mais que puis-je ?

Le désespoir, quand il dépasse certaines limites, arrive presque à la folie, il trouble l'intelligence, il remplit l'âme d'amertume, il rend injustes et cruelles les natures les plus bienveillantes et les plus exquises.

Madame de Simeuse en était ; elle attacha sur le baron un regard presque haineux et elle lui demanda d'une voix dure :

— Mais alors, monsieur, si vous ne pouvez rien, que venez-vous faire ici ?.....

— Je viens, comme chaque jour, réclamer ma part de douleur dans cette maison où j'ai été accueilli comme un fils ; j'y viens prendre des nouvelles de la personne qui m'intéresse le plus en ce monde, de mademoiselle Jane de Simeuse, répliqua Kerjean avec fermeté.

— Eh bien, monsieur, Jane se meurt ! vous savez ce que vous vouliez savoir, rien ne vous retient plus maintenant.

— Aussi je me retire, madame, puisque ma présence vous semble à ce point odieuse. Je me retire le cœur brisé, et bien cruellement puni de mon impuissance involontaire.....

Luc sa ua la duchesse et fit un mouvement pour s'éloigner mais M. de Simeuse, entré dans le salon depuis quelques secondes, avait entendu les dernières répliques du dialogue que nous venons de reproduire.

Il s'approcha du baron, il lui prit la main et lui dit tout bas d'un ton affectueux :

— Mon cher enfant, je vous en supplie, pardonnez à une pauvre mère aveuglée par un désespoir qui l'aigrît et détruit en elle toute justice... la duchesse oublie ce que nous vous devons... ce que vous avez fait pour nous... mais la mémoire lui reviendra, et moi je me souviens... Venez, mon enfant..... vous aimez Jane aussi, vous..... j'ai besoin de me soulager en versant mes larmes dans un cœur ami... dans un cœur compatissant et dévoué.....

Le vieillard emmena Luc dans son appartement, tandis que madame de Simeuse regagnait rapidement la chambre de Jane.

Vous avez vu peut-être, au fond du sanctuaire de certaines églises, sous les parois transparentes d'un autel de cristal, ces images de cire, effrayantes de réalité, qui représentent quelque jeune sainte, vierge et martyre, couchée dans un cercueil ouvert parmi des palmes et des fleurs. Les miracles de l'art, avec tout leur prestige, ne sauraient être plus saisissants que ces imitations naïves, mais exactes, de la nature.

(à continuer.)



PRIX 1883

En réponse aux nombreuses demandes que nous recevons concernant les PRIX accordés cette année aux

## PIANOS et ORGUES

### "DOMINION."

La "Compagnie d'Orgues et de Pianos Dominion," de Bowmanville, Ont., a l'honneur d'attirer la bienveillante attention de ses patrons sur la liste des prix accordés à ses instruments aux expositions suivantes :

St-Jean Nouveau-Brunswick	1er Prix pour Pianos (orgues non exhibées.)		
Hamilton	1er Prix pour Orgues d'Églises		
do	1er Prix pour orgues de salon, (pianos pas exhibés.)		
Chatham	1er Prix pour orgues (pianos exhibés)		
Simcoe	1er Prix pour orgues (pianos pas exhibés.)		
Bowmanville	1er et 2me Prix pour pianos et orgues.		
London	1er Prix pour pianos et orgues.		
Uxbridge	1er Prix	do	do
Owen Sound	1er Prix	do	do
St-Thomas	1er Prix	do	do
Essex	1er Prix	do	do
Alliston	1er Prix	do	do
Lindsay	1er Prix	do	do
Whitby	1er Prix	do	do
Markham	1er Prix	do	do
Stouffville	1er Prix	do	do
Scarborough	1er Prix	do	do
Brougham	1er Prix	do	do
Barrie	1er Prix	do	do
Orillia	1er Prix	do	do
Forest	1er Prix	do	do
Brampton	1er Prix	do	do
Cooktown	1er Prix	do	do
Aston	1er Prix	do	do
Bellefleur	1er Prix	do	do
Toronto	aucun Prix n'a été offert pour les instruments de musique.		

Toujours en magasin une CENTAINE d'INSTRUMENTS au prix de la manufacture.

## L. E. N. PRATTE,

AGENT GENERAL POUR LA COMPAGNIE DOMINION,

No. Rue Notre - Dame,  
Montréal, 9 déc. 1883.

### Orgue à vendre

Un orgue complet de huit octaves et six jeux, dont les principaux organistes ont donné les meilleurs certificats, est à vendre à des conditions les plus favorables. Cet orgue peut faire pour n'importe quelle église de ville ou de campagne.

S'adresser à

M. ED. BROCHU,  
Maison de pension, Lévis.

Des soumissions cachetées, adressées au sous-secrétaire, et portant la suscription "Soumission pour poteaux de télégraphe" seront reçues au département des Travaux Publics, Ottawa, jusqu'à SAMEDI, le 19 jour de JANVIER prochain, pour la fourniture d'environ

5,000 poteaux de télégraphe des dimensions suivantes, savoir: Poteaux de cèdre, dépourvus de l'écorce, de 20 pieds de longueur et n'ayant pas moins de 6 pouces de diamètre au petit bout et 10 pouces de diamètre à cinq pieds du gros bout.

À être livrés le ou avant le 1er jour de juin 1884, en lots de 70 poteaux, les lots devant être déposés à deux milles de distance l'un de l'autre, et mis en lieu de sûreté, au delà de la marque des hautes eaux; le long du rivage entre un point environ 25 milles au N. E. de la rivière Pentecôte jusqu'au Havre de Mingan, et si nécessaire au-delà de ce havre, allant vers la Pointe-des-Equimaux, sur la rive nord du golfe Saint-Laurent.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque, soit payable à l'ordre de l'honorable ministre des travaux publics, pour une somme égale à cinq pour cent du total de la soumission, lequel chèque sera centésimé si la personne refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou si elle néglige de compléter les travaux entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Le département ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. H. ENNIS,  
Secrétaire.Ministère des Travaux Publics,  
Ottawa, 25 décembre 1883.

Québec, 3 janvier 1884.

### Le RAYMOND

Toujours à la tête.



Toute personne ayant besoin d'un moulin à coudre fera bien d'acheter un Raymond car c'est le plus amélioré, le plus simple, le plus d'avance, le seul en acier et le seul garanti pour DIX ANS. En un mot le plus parfait. Prenez garde aux imitations. Le vrai Raymond porte le nom de THOS. E. G. FOISY.

En vente seulement chez

### Foisy et Freres

Seuls propriétaires pour la province de Québec

287, rue St-Joseph, St-Roch, QUÉBEC.

Vous trouverez à cet établissement n'importe quel sorte de moulin dont vous voudrez à des prix réduits et avec beaucoup de délai.

Allez voir leurs établissements avant d'aller ailleurs et vous serez satisfaits. Québec, 31 déc. 1883.

### A LOUER

La maison appartenant à M. Albert Marquette, contenant huit chambres bien flées avec hangar citerne, etc., située près de la barrière No 2, Quartier Saint-Laurent, Possessions immédiates ou au premier de mai.

S'adresser à

M. LACTANCE MARQUETT &amp;

ou à ce bureau,

Lévis, 9 déc. 1883.

ANNONCES NOUVELLES

Ventes par le Sheriff — Soumissions — T. J. Cuchessay, Lt.-col. Grand avantage. — Mlle E. Lemay. On demande. — A vendre.

LEVIS, 17 JANVIER 1884.

LES FRANÇAIS A TERRE-NEUVE

On écrit de Paris que la commission mixte des pêcheries de Terre-Neuve vient de se réunir. Cette commission est composée, pour la France : de MM. Jagerschmidt, ancien directeur des consulats au ministère des affaires étrangères, et du capitaine de vaisseau Biguel, commandant la station de Terre-Neuve ; pour l'Angleterre, de sir Francis Carrford, ministre plénipotentiaire en Grèce, et Edmond Perrall, agent du bar au colonial.

Le but de cette conférence est de régler les différends qui se sont élevés entre la France et l'Angleterre au sujet des pêcheries de Terre-Neuve.

Depuis fort longtemps déjà, des commissions analogues se réunissent presque tous les ans, pour arriver à une entente, mais, jusqu'ici, aucune solution n'a pu encore intervenir.

Il faut espérer que cette fois la commission sera plus heureuse.

Les difficultés entre la France et l'Angleterre au sujet de ces pêcheries de Terre-Neuve ne sont pas nouvelles. Elles ont commencé dès la découverte du pays.

Sous la domination française, l'histoire de l'île de Terre-Neuve est une série d'attaques et d'escarmouches continuelles. L'île fut prise tour-à-tour par les deux nations. Par le traité d'Utrecht, les français admirent la souveraineté de l'Angleterre, mais connaissant l'importance des pêcheries de Terre-Neuve pour former les matelots de la flotte, ils se réservèrent le droit de pêche sur une partie de la côte avec pouvoir d'attirer.

Cette partie de l'île connue sous le nom de côte française s'étend depuis le cap Bonavista du côté nord-est, jusqu'au cap Ray ou pointe Riche du côté ouest, et comprend environ quatre cent cinquante milles.

Ce traité n'était pas de nature à éteindre les antipathies de race, et les querelles ont continué. Les deux pays ont à une station navale pour protéger leurs sujets et la juridiction du territoire est exercée en commun.

Chaque année des rixes violentes s'élevaient entre les pêcheurs des deux nations. La commission qui s'assemble en vient sans doute à un compromis.

Plusieurs de nos confrères anglais assurent que la France est prête à vendre ses droits. Elle abandonnerait du même coup les îles de St. Pierre-Miquelon qui ne sont que des parcelles détachées de Terre-Neuve et qui, dans un conflit, tomberaient immédiatement sous la domination britannique.

Nous ne croyons pas que la France sacrifie ses droits pour un misérable plat de lentilles.

Les îles de Saint-Pierre - Miquelon lui sont indispensables pour les marins qui font la pêche sur les grands bancs de Terre-Neuve. Cette pêche rapporte aux armateurs de Bretagne et de Normandie des millions de francs par année. Il y a dans ces îles une population française de dix mille âmes et la France n'abandonnera pas de gaieté de cœur ces derniers vestiges de son ancien empire en Amérique.

Quant la République essaye de refaire des colonies, il serait plus qu'imprudent d'abandonner un pays où se forment les meilleurs marins de sa flotte. Quelque soit l'ambition du *Witness* et du *Herald* de voir disparaître à jamais la France de l'estrade du golfe St. Laurent, leurs désirs ne se réaliseront pas encore.

NOTES POLITIQUES

C'est aujourd'hui que s'ouvre le parlement fédéral.

Avec événement nouveau à signaler au sujet du gouvernement de Québec. Il semble à peu près certain que M. Tasson a accepté un portefeuille. Les meneurs s'agitent.

La situation politique est toujours la même. Le docteur Ross ne veut rien communiquer de plus que ce que l'on sait, pour le moment. On croit qu'il attend le retour en ville d'un homme sur l'appui duquel il compte beaucoup.

Les rumeurs vont toujours grand train, mais on ne saurait ajouter foi à aucune d'elles, sans courir le risque de se tromper.

LE CABINET FEDERAL

Nous avons annoncé que sir John A. Macdonald était entré vendredi dernier dans la soixante-neuvième année de son âge.

Au moment où le vieux chef du parti conservateur va donner une fois de plus au pays l'aide en même temps que la preuve de sa vitalité, nous

croisons devoir mesurer la caprière fournie jusqu'à ce jour par ses différents collègues.

Sir John est devenu pour la première fois représentant du peuple en 1844, c'est-à-dire qu'il est maintenant dans la quarantième année de sa carrière politique. Pendant vingt-trois ans et cinq mois, il a été assis sur les banquettes ministérielles ; pendant trente-quatre ans, il a représenté le même arrondissement électoral, la ville de Kingston.

Sir Leonard Tilley vient en second lieu dans l'ordre d'ancienneté. Sa qualité de représentant du peuple date de 1851. Sa carrière comme ministre compte près de vingt-trois ans.

Sir Charles Tupper est arrivé au parlement en 1855 ; il compte seize ans d'expérience comme ministre.

Sir Hector Langevin, les honorables MM. Pope et Cartier sont entrés en même temps dans la vie publique, en 1857. Sir Hector Langevin compte dans ses états de service comme ministre de la couronne plus de quinze années.

Sir Alexandre Campbell et l'honorable M. McLellan ont tous deux été élus pour la première fois en 1858. Le premier a déjà passé quatorze années de sa vie dans le gouvernement.

Dans l'ordre d'ancienneté, la carrière des autres membres du cabinet, comme hommes publics, date pour l'hon. M. Costigan, de 1861 ; pour l'hon. M. Macpherson, de 1864 ; pour l'hon. M. Bowell, de 1867 ; pour l'hon. M. Chapleau, de 1868 ; pour l'hon. M. Croft, de 1873.

UNE BELLE DEMONSTRATION

La belle paroisse de Trois-Pistoles, dans le comté de Temiscouata, vient d'être le théâtre d'une imposante démonstration.

Le curé de cette paroisse est le révérend M. D. Vézina, chanoine de la cathédrale de Rimouski. C'est un prêtre distingué, de talents remarquables et d'un grand dévouement. Ayant entrepris de doter sa paroisse d'une église neuve et plus digne du culte, il a rencontré sur son chemin beaucoup d'obstacles et certains de ses paroissiens n'ont jamais pu lui pardonner cet acte de dévouement.

Ces messieurs, au nombre de dix ou douze ont depuis lors entrepris une guerre en règle contre leur digne curé. Toutes leurs premières démarches et leurs premiers accusateurs n'ayant pas eu le succès voulu, ils se sont portés dernièrement à l'extrémité de mettre régulièrement leur curé en accusation devant l'évêque diocésain et de demander contre lui une enquête canonique.

La paroisse de Trois-Pistoles, comme corps, a voulu dégager sa responsabilité et a tenu le six janvier une assemblée pour protester contre cette ligne de conduite. Voici le rapport des procédés de cette assemblée tel que nous le communiqua M. le secrétaire.

Aujourd'hui, sixième jour de janvier de l'année mil huit cent quatre-vingt-quatre, à la réquisition d'un grand nombre de paroissiens de Trois-Pistoles, Evariste Rioux, écuyer, maire de cette municipalité, a convoqué une assemblée publique dans le bat de protester contre les attaques et la persécution que font subir à leur curé quelques personnes de cette paroisse.

Dès avant l'heure fixée, une foule considérable encombra la salle. T. P. Pelletier écuyer, J. P. explique le bat de la réunion ; et propose, secondé par Napoléon Rioux, écuyer, président des syndics, MM Alexis Leclerc et George Rioux, syndics, et David Rioux, écuyer, J. P.

Que M. Evariste Rioux, maire de cette paroisse, préside cette assemblée et que M. le docteur Gasgrain agisse comme secrétaire.

Adopté à l'unanimité et les officiers élus prennent leur siège. Il est alors proposé par MM. Martial Rioux, Raphaël Ouellet, Marcel Ito, Rioux, trois conseillers, Paul Terrault et Isidore Rioux, marguilliers, secondé par MM. Hilaire D'Amour, François Pelletier, Bruno Balles-Isles, Charles d'Amour, Céphais Bélanger, Joseph Lavoie, et il est résolu :

Que Evariste Rioux, maire de cette paroisse et président de cette assemblée, Napoléon Rioux, président des syndics, et François Rioux, marguillier de l'année, se rendent auprès du Rev. monsieur Vézina pour le prier de vouloir bien venir rencontrer ses paroissiens à la salle publique.

Il est ensuite proposé par MM. Ch. Bélanger, Pierre Rivy, Pierre Deschênes, syndic, secondé par MM. Achille Deschênes, Achille Martel, Joseph Rioux J. F. Aub ; et il est résolu :

Que Napoléon Rioux, soit chargé de présenter un plateau en argent que les paroissiens offrent à leur curé.

Monsieur le curé fait alors son entrée dans la salle, salué par les applaudissements répétés de l'assemblée, et sur invitation du président, T. P. Pelletier écuyer, donne lecture de l'adresse suivante couverte par plus de deux cent cinquante signatures.

Adresse présentée au révérend monsieur Désiré Vézina, Chanoine de la Cathédrale de Rimouski, curé de Notre-Dame des Anges à Trois-Pistoles.

Révérend monsieur,

Il est dit quelques part dans l'évangile : "bienheureux serez vous quand on vous

aura maudit en disant toute sorte de mal contre vous." Ces paroles de notre divin Sauveur qui nous paraissent bien étranges à nous avec nos idées mondaines, mais qui ont un sens bien élevé pour notre âme de prêtre, ont dû, hélas ! trop souvent se présenter à vos méditations depuis que vous êtes avec nous, et plus fréquemment encore en ces derniers temps. Oui, nous le déclarons la rougeur au front, et la honte au cœur, rien, parmi nous, ne vous a manqué pour ce bonheur surnaturel que peut goûter seulement une âme sainte ; ni les menaces, ni les insultes, ni les démarches ténébreuses, ni les attaques de la calomnie et de la haine.

Nous savons cependant et la persécution est une source de mérites et de gloire pour le persécuté, elle est une épreuve pour le persécuté ; elle est ordinairement une de ces tâches indélébiles, un stigmate portant un caractère de honte et d'ignominie. Et comme, dans toute société bien organisée, ceux qui laissent faire et agir les persécutés sans protester, sont aussi responsables qu'eux, nous avons senti le besoin, nous paroissiens et la presque totalité des citoyens de cette paroisse, de venir en cette occasion solennelle, accomplir auprès de vous un acte de respectueux attachement, de reconnaissance et d'estime, un acte de justice envers nous-mêmes. Nous voulons protester et empêcher que nos enfants rougissent plus tard et soient malheureux parce que leurs pères auront persécuté un bon prêtre.

Vous n'êtes pas, Rev. monsieur, nous l'avouons à notre honte, le premier à être soit victime dans cette paroisse d'accusations injustes, vos deux derniers prédécesseurs, surtout les Revs. messieurs Roy et Gagnon ont eu, eux aussi, à subir des attaques qui leur ont rendu bien pénible la sainte mission du pasteur des âmes. Pourtant ils ont laissé une mémoire sans tache, ils ont attaché leur nom aux évangiles qui avaient pour but de promouvoir les intérêts religieux et matériel de cette paroisse. Qu'il nous suffise de regarder notre cher couvent qui est principalement l'œuvre du dévouement de l'un d'eux pour en avoir la manifestation la plus éclatante.

Et, cependant, la haine et l'esprit anti-religieux ne leur ont pas ménagé les opprobres. Ils ont été comme vous persécutés, vous sortirez, comme eux, triomphants de la persécution.

C'est donc pour accomplir un devoir que nous venons ici déclarer solennellement, par respect pour nous mêmes, pour sauvegarder notre honneur, que nous, les signataires de cette humble adresse, formant la grande majorité des franc-tenanciers de cette paroisse, ne sommes pas de ceux qui ont demandé et désirent un tribunal d'enquête pour y traduire celui qui est au milieu de nous le représentant de Dieu et de notre évêque. Nous protestons contre cet acte injustifiable et désirons en laisser toute la responsabilité à ses auteurs. Cette responsabilité est trop lourde et trop pesante pour nous, nous n'en voulons pas.

Puisse notre protestation et la démarche que nous faisons, être, pour vous, une compensation pour les déboires que l'on vous cause, et puissent-elles être pour vous le commencement de la réalisation de cette autre parole de l'évangile : "bienheureux ceux qui souffrent persécution à cause de la justice. Bienheureux ceux qui pleurent, car ils seront consolés." Qui monsieur le curé, si nous est douloureux que cette manifestation spontanée sera un baume sur vos plaies, une joie dans vos peines. Soyez témoins de ce concert unanime de toute une paroisse vous disant son amour et sa fidélité : comptez-nous, nous y sommes tous. Oubliez la chose vous est facile en face d'un tel concours, oubliez l'aveuglement du petit nombre.

Prétez l'oreille à nos voix, elles disent avec reconnaissance, vos amonnes abondantes faites à nos pauvres, votre dévouement pour nos malades, la tendresse de votre cœur pour nos affligés, votre zèle contre le vice, le vil intérêt que vous portez à nos écoles, les sacrifices que vous faites pour votre santé, les larges brèches faites à votre bourse par la générosité d'un cœur qui ne sait pas compter quand il s'agit de donner. Elles disent aussi et hautement à votre gloire, elles disent ce courage qui ne fléchit jamais, devant l'obstacle, qui ne recule pas dans le combat, qui tient ferme devant le vice audacieux, et qui triomphe malgré les luttes sans cesse renaissantes.

Nous vous elles ont aussi un écho dans nos écoles dans nos couvents, dans nos séminaires dans le ciel même on des âmes bénissent cette main qui donne si largement, cette âme sacerdotale à qui la générosité et le sacrifice sont un besoin.

Un jour viendra, et ce jour n'est pas éloigné (les succès obtenus en sont une garantie), un jour viendra où dans notre paroisse, un monument publicera ce que notre cœur sent bien, mais ce que notre langue ne sait pas dire. Un temple nouveau surgira de terre en l'honneur du Dieu que vous nous faites servir et aimer. Chaque de ses pierres aura reçu une goutte de vos sueurs, mais aussi comme ses fleches hardies publieront la grandeur de votre intelligence, la force de votre âme ! La croix triomphante les couronnera et ce signe de la paix planant au-dessus de toutes les misères et passions humaines, dominant tous les vains bruits de la terre, sera enfin, nous l'espérons, le symbole du triomphe de la bonne cause, de la fraternité et de la concorde retablies parmi nous, triomphe et paix qui seront encore un des nombreux fruits de la bénédiction venant de vous, car vous serez notre curé.

Ce sont là, les vœux et les espérances que nous offrons à Dieu, avec autant de sincérité que nous vous présentons M. le curé l'hommage de notre reconnaissance, de notre respect et de notre estime.

Veillez en même temps que nos vœux et nos bons souhaits, accepter cet humble cadeau que nous vous offrons comme un faible témoignage de notre estime et de notre reconnaissance. Puisque-t-il nous rappeller que dans toutes les persécutions que l'on vous a fait subir vous avez avec vous de cœur et d'âme la presque unanimité des soussignés, vos paroissiens.

Monsieur Napoléon Bernier s'avance alors et offre à M. le curé, au nom de ses paroissiens un magnifique plateau avec cette inscription "Présenté au Révérend Monsieur D. Vézina, chanoine, curé de Notre-Dame des Neiges aux Trois-Pistoles, par ses paroissiens le 1er Janvier 1884."

Permettez-moi, dit il, M. le curé, au

"nom de tous vos paroissiens de vous offrir ce léger cadeau comme témoignage de notre dévouement et surtout en commémoration de notre protestation ? Ce plateau nous paraît vide, mais il est rempli de tous les bons souhaits de vos paroissiens pour votre bonheur, et surtout principalement des souhaits que nous faisons au ciel pour que vous restiez toujours parmi nous, et que la persécution s'en aille à la honte du persécuté."

Monsieur le Curé visiblement ému remercie alors l'assemblée dans une allocution dont le résumé suivant ne peut donner qu'une idée fautive.

Mes bons paroissiens. "S'il est dans la vie d'un prêtre des instants de douteurs et d'épreuves, il est aussi des moments de bonheur, comme Dieu seul sait en donner quefois. Et aujourd'hui devant cette manifestation presque unanime et toute spontanée de mes bons paroissiens, ma parole est impuissante à vous traduire la joie que je ressens.

Vous avez fait l'acte de citoyens intelligents et d'hommes de cœur. "De citoyens intelligents, car vous n'avez pas voulu que par votre silence, votre nom ainsi que le nom de la paroisse fut mêlé à cette persécution qu'on a montée contre votre curé.

Vous avez voulu sauvegarder son honneur et sa réputation ; il vous a été possible de constater, que trop souvent déjà on prenait pour le fait des paroissiens, des Trois-Pistoles les agissements de quelques mécontents. Je suis fier de bien moi, séparer la parole de cette petite poignée, et j'étais heureux de me faire son défenseur quand au loin elle était attaquée par ceux qui croient que la persécution est l'œuvre de la majorité. "J'ai plaidé votre cause et j'ai réussi un peu, j'espère, à effacer cette réputation, imméritée que vous ont valu les quelques persécutés que nous avons ici.

Vous vous êtes montrés aussi des citoyens de cœur—vous avez compris que dans la douleur la sympathie donne du courage, et je vous assure aussi, que si j'étais homme à faiblir devant l'ingratitude et les contrariétés, votre démarche serait bien de nature à relever mon courage, mes forces et ma santé. Vous avez senti que le prêtre, plus que n'importe qui, a besoin de consolation, car pour lui, dans ses moments d'amertume, qui viendrait donc le consoler si ce n'était ses paroissiens. Ce ne sont plus ses parents, son père, sa bonne mère, il leur a dit adieu le jour où notre Seigneur, dans la personne de ses paroissiens, lui donna une nouvelle famille, héritage sacré qui lui reçoit du pied de l'autel quand la consécration de l'évêque le fait ministre de Dieu.

Merci donc mes bons paroissiens pour vos bons sentiments, et votre témoignage de dévouement ; merci, et que Dieu vous rende, à vos familles, à vos enfants, la consolation dont vous emboumez mon cœur. Je n'avais pas besoin de cela pour vous aimer, le cœur d'un prêtre est fait à l'image de celui d'une mère, il aime toujours ses paroissiens qui sont ses enfants, toute la différence c'est pour lui, il est si malheureux quand il ne se sent pas aimé et au contraire si heureux quand il voit qu'on l'aime.

Merci donc encore une fois, et merci aussi pour votre beau cadeau. J'y vois une date que je n'oublierai pas. Oui, mes chers paroissiens, elle est grave bien plus profondément dans mon cœur qu'elle n'est ciselée sur cet argent. "Que pourrai-je donc vous offrir en retour de tout cela ? Acceptez au moins les souhaits de bonheur que je fais au ciel pour vous. Soyez heureux et surtout conservez toujours cette foi et ces bons sentiments avec lesquels vous ne pouvez manquer de l'être.

Monsieur A. P. Pelletier demanda alors au nom de l'assemblée la bénédiction spéciale de M. le curé dans les termes suivants.

"Je suis certain, dit-il, d'être le fidèle interprète de vous tous en demandant à notre pasteur de nous bénir. Il est d'usage, dans chaque famille catholique, au premier de l'an de demander la bénédiction du chef de la famille ; nous sommes aujourd'hui une grande famille réunie autour du père commun, une circonstance imprévue, nous ayant empêché de le faire au premier de l'an, nous venons donc en ce jour demander votre bénédiction.

La bénédiction d'un prêtre porte toujours bonheur à ses paroissiens, car Dieu sanctionne toujours la prière de cette manière, mais surtout quand il souffre pour Dieu, et persécuté parce qu'il est prêtre. Inclignons-nous donc, c'est un gage infailible de bonheur et de succès."

Après la bénédiction il est proposé par MM. Thomas Lebel, Simon Côté, Paul Belles-Isles, Cyrille Leclerc, secondé par MM. Théophile Côté, Joseph d'Amour, Jules LeBel, Maguire d'Amour et Alfred Rioux et il est résolu.

Que copie des procédés de cette assemblée et de l'adresse présentée au Rév. Monsieur Vézina, soit transmise à M. Grandeur Mgr de St. Germain de Rimouski avec prière de les garder dans les archives du diocèse.

avec tous les bons catholiques, nous en sommes fiers et nous l'en félicitons. Communiqué.

L'EMPEREUR DE LA CHINE

Un journal allemand publie de curieux détails sur la vie intime de l'empereur actuel de la Chine, qui est âgé d'environ treize ans.

Il vit, paraît-il, dans une sorte de séclusion au palais Jan Chsin Tien, où il est servi par des gens qui de l'approchent qu'on marche sur leurs genoux.

La princesse, sa mère vient le voir une fois par mois ; elle s'agenouille lorsqu'elle commences à lui parler, et se relève ensuite. Son père fait de même.

L'empereur consacre chaque jour deux heures et demie à l'étude de la langue chinoise et en même temps à celle du manchoù. Il passe deux heures à tirer de l'arc et à monter à cheval ; et, en hiver, il s'amuse à l'exercice du plateau.

Il a un jeune frère de cinq ans que sa mère amène avec elle lorsqu'elle se rend au palais. Les professeurs qui lui donnent des leçons s'agenouillent devant lui en entrant, puis ont la permission de s'asseoir.

Huit eunuques sont toujours autour de lui pour le servir. S'il veut prendre trop d'un mets, les eunuques l'empêchent. Il dort dans un grand lit de Ningpo, richement sculpté, orné d'ivoire et d'or, qui, aux deux derniers siècles, a servi aux empereurs Kang-Chsi et Tchicong Lin.

LES DEBOIRES DU JOURNALISME

Voici comment un journalisme d'il y a vingt ans racontait les déboires du journalisme en Canada. Plus ça change, plus c'est la même chose.

Le journal n'est qu'un instrument de supplice, où il faut nous soumettre tous les matins au crucifiement. Quand on y met beaucoup de politique, les gens n'en veulent pas ; qu'on en mette peu, ils n'en veulent pas non plus. Si l'on condense la matière pour en donner davantage en petit caractère, on ne peut pas lire. Si l'on insère des télégrammes, on nous accuse de dire des mensonges ; si nous n'en insérons pas, on proclame sur les toits notre manque d'esprit d'entreprise et notre préférence coupable pour la politique. Qu'on hasarde un sourire, nous voilà à écorcher, qu'on tranche de l'homme grave, nous sommes fossiles. Nous donnons beaucoup d'éditorial, on veut des extraits ; nous donnons des extraits, on met l'absence d'éditorial sur le compte de notre indigence. L'éloge d'un homme nous attire piume n'est que partialité ; le silence sur le même homme nous fait passer pour un ours. Donnons un article du goût des Dames, les hommes en sont jaloux ; qu'on ne repone pas aux exigences des Dames, leur porte et leur bourse nous sont fermées. Qu'on aille à l'église, on dit que nous voulons faire un rapport. Qu'on n'y aille pas, nous voilà équipé d'impudence de pied en esp.

L'assiduité à notre bureau est travestie en mépris de nos simblèmes ; une promenade de rue nous rapporte des accusations de flânerie. Qu'on tarde d'une minute le paiement d'un billet, notre crédit est ruiné ; mais qu'on paie, eh ! bien, c'est de l'argent volé.

—Minerve.

TELEGRAPHIE

ANGLETERRE

Londres, 16 janvier.

A l'inauguration de l'assiduité conservatrice à Dorchester, aujourd'hui, le marquis de Salisbury, dans un discours, s'est déclaré contre le projet d'étendre à l'Irlande le droit de franchise électorale.

—Vingt-trois des passagers du "Celtic" ont corroboré le témoignage du capitaine Gleadell dans une correspondance adressée au *Times*.

FRANCE

Paris, 16 janv.

Les délégués des ouvriers ont eu une conférence avec les membres de l'extrême gauche de la chambre des députés, aujourd'hui. Les délégués ont dit qu'il y avait 150,000 hommes sans emploi et que la chambre des députés devait prendre les arrangements nécessaires pour leur procurer de l'emploi.

—On dit que 1500 hommes de troupes partiront pour le Tonkin vers la fin de janvier.

CHINE

Hong Kong, 16 janv.

Des Chinois font circuler le bruit que si Bao-Nuh tombait aux mains des Français, ces derniers occuperaient ensuite You San Man ou bombarderaient Canton. Les Français démentent cette rumeur.

EGYPTE

Caire, 16 janvier.

La rumeur veut que Kartoom soit capturé, mais la nouvelle n'est pas encore confirmée.

—Tous les premiers officiers de l'Égypte, ont été massacrés à E Obeid.

—Le gouverneur du district de Bah-El-Ghoz, Rivière Ghazille, tribunaire du Nil Blanc, a demandé qu'on lui envoie des renforts. La révo te ouverte

existe dans ce district et il a été fon-

ESPAGNE

Madrid, 16 janv. Aujourd'hui, à la chambre des députés, durant le débat en réponse au discours du 10e, Martos, ministre de l'intérieur, s'est prononcé en faveur du suffrage universel, d'amendements à réformer la constitution, de rendre le service militaire obligatoire de la souveraineté du peuple et d'une alliance entre les monarchistes et les démocrates.

AUTRICHE

Vienne, 16 janv.

La diète de Croatie a adopté une résolution défendant l'entrée de Strozic, chef de l'opposition, à la diète, pendant huit jours, pour s'être servi de langage insultant.

ITALIE

Rome 16. janv.

Le chef de brigands Saisi a été tué par les carabinieri dans la Sardaigne. Il a fait une résistance désespérée.

Le cardinal Siméoni, a félicité hier, dans une entrevue, les prêtres américains de leur piété et de leur patriotisme. Chaque évêque, a-t-il dit, a reçu des instructions secrètes privées qui sont le résultat de leur conférence avec le Pape. Ces instructions seront remises au Concile de Baltimore qui pourra les augmenter ou les amender. Une fois adoptées, ces instructions seront renvoyées à Rome pour être sanctionnées par le Pape. Ces instructions ont rapport à différentes questions, entre l'établissement de cours ecclésiastiques, le maintien des écoles catholiques et le meilleur moyen de promouvoir la prospérité de l'Église.

HALIFAX

Halifax, 16 janvier.

La législature de la Nouvelle-Écosse est convoquée pour le 14 de février.

La compagnie d'assurance maritime de Truro annonce un dividende de 50 pour cent sur son capital de \$75,000.

L'heure du 60e méridien a été adoptée par le conseil pour venir en force le premier mars prochain. C'est 14 minutes en avant de l'heure actuelle.

St-Jean N.-B.

St-Jean, N. B. 16 janvier.

Le froid est intense depuis quelques jours.

L'exposition des chiens et chats a été ouverte aujourd'hui. On croit que c'est la première exposition de chats dans toute la puissance.

A une assemblée du conseil de ville, aujourd'hui, on a adopté une résolution en faveur d'une conférence entre les conseillers de la ville de Saint-Jean, Halifax et Québec, pour discuter la question de faire de Québec le port d'été, Saint-Jean et Halifax port d'hiver du Canada Pacifique. La conférence aura lieu à Québec.

Montreal

16 janvier.

L'échevin Beausoleil a été choisi par les libéraux comme candidat pour Montréal-Est, au cas où M. Taillon accepterait un portefeuille dans le nouveau ministère, chose qui est déjà faite.

Le club des jeunes gens libéraux, à sa dernière réunion, a adopté une résolution s'opposant à toute coalition entre libéraux et conservateurs pour la formation du nouveau ministère local.

Les liquidateurs de la banque d'Échange ont intenté une poursuite contre F. M. Goldman, avocat, pour recouvrer la somme de \$52,604 qu'il devait à la banque.

M. Michaud, ingénieur civil, poursuit en dommages la compagnie de navigation du Richelieu, pour un montant de \$25,000, prétendant que la mort de son fils a été causée par la négligence d'un des employés des bateaux.

La faculté de médecine de l'Université McGill a demandé aux étudiants qui ont insulté le professeur de botanique, par leur tapage, de faire apologie. Les étudiants ont refusé.

A la demande des directeurs du chemin de fer du Pacifique canadien, un bref d'injonction a été émis défendant une réunion des directeurs du chemin de fer Montréal, Portland et Boston, et défendant de plus à l'honorable Bradley Barlow de voter sur les parts qu'il détient, attendu qu'elles sont la propriété des directeurs du Pacifique.

La requête alléguée que M. Barlow doit aux demandeurs \$1,400,000 et que les parts du chemin lui appartiennent en entier.

En se rendant chez lui, hier soir, sur le chemin de Lachine, l'hon. M. Prudhomme a été attaqué par deux voleurs de grand chemin. L'un d'eux a arrêté le cheval conduisant le sleigh dans lequel était l'honorable monsieur, et l'autre lui plâçait un pistolet sur la gorge, le sommant de donner son argent et sa montre. M. Prudhomme livra alors tout l'argent qu'il avait sur lui ainsi qu'une montre d'or de grande valeur.

L'un de ces malfaiteurs a frappé M. Prudhomme sur la tête et l'a rovercé de voiture sans connaissance.

Quelque temps après, M. Prudhomme reprit ses sens et fut forcé de revenir à pied à la ville.

Ce matin on a retrouvé le cheval et la voiture, mais on n'a découvert aucune trace des voleurs.

Ottawa

16 janv.

Il y a beaucoup de vie et d'animation ici. Les députés arrivent de l'Est et de l'Ouest en grand nombre.

Les employés du ministère des travaux publics qui ont présenté un service en argent à M. et Mme Chapais à l'occasion leur mariage, ont reçu une magnifique lettre de remerciements de sir Hector Langevin.

A la cour suprême, app la aussi été renvoyé avec frais dans la cause de l'élection du comté de Montcalm, Fournier et autres contre Dugas. Le juge Strong a fait remarquer qu'à l'exception d'une seule, toutes les accusations portées contre le défendeur étaient frivoles.

Un nommé John Bacon, entré à l'Imperial Bank à deux heures cette après-midi, s'est fait voler \$1,000 dans les circonstances suivantes: Il attendait pour les déposer quand quelqu'un s'approchant de lui, lui fit remarquer qu'il venait de laisser tomber un billet de banque. M. Bacon se baissa pour le ramasser, et durant ce temps à un confère du premier s'enfuit avec l'argent.

GAZETTE UNIVERSELLE

On fera, ce soir, à la Chambre des communes, une nouvelle expérience de la lumière électrique. Le résultat sera nul doute, satisfaisant.

L'honorable juge Taschereau est parti avec sa famille pour aller passer trois mois aux Bermudes.

L'ex-chef de police Langreil vient d'être nommé inspecteur d'anatomie pour la ville d'Ottawa et le comté de Carleton et secrétaire de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province d'Ontario.

Les listes de souscriptions ouvertes par le maire d'Ottawa pour former un fonds des secours aux victimes de l'accident de chemin de fer de Toronto, forment aujourd'hui un total de \$3,560.

À Montréal, on prend tous les moyens pour développer l'industrie. On vient d'en inaugurer un nouveau qui a certainement son importance, c'est celui de donner des conférences. Les hommes instruits s'appliquent à faire bénéficier leurs compatriotes des connaissances qu'ils peuvent recueillir sur le commerce et l'industrie.

MUNICIPAL

Nous offrons nos remerciements aux messieurs qui nous communiquent le résultat des élections municipales dans leurs localités respectives.

M. le secrétaire trésorier de St. Joseph de Lévis nous informe que messieurs Louis Brulotte, Joseph Bégin et Ambroise Guay ont été réélus unanimement conseillers pour trois ans.

Nous recevons aussi du secrétaire trésorier de Saint-David de Laubrievière, la nouvelle que messieurs François Bourassa et Charles Samson, cultivateurs, ont été réélus par acclamation, membres de la municipalité.

La municipalité de Saint-Thomas, Montmagny, a réélus messieurs Joseph Nico, maire, L. T. Bernatchez et Louis Bernatchez, représentants au conseil. Il n'y a pas eu de contestation.

M. Eustache Germain a été réélu, pour la troisième fois, maire de la municipalité Saint-Basile, comté de Portneuf.

A une assemblée générale des citoyens des Éboulements pour l'élection des trois conseillers municipaux, les messieurs dont les noms suivent ont été élus sur une division de voix de trente contre un:

M. Ezar Tremblay, cultivateur, réélu de nouveau contre Monsieur Cléophas Côté, maître de poste;

Jo. Arthur Tremblay, Eer., Notaire, élu en remplacement de M. Jos. Gagnon, cultivateur, contre M. Jean Gauthier, cultivateur;

M. Appolinaire Dufour, cultivateur, réélu de nouveau contre M. Jean LaVoie, cultivateur.

Nos félicitations à monsieur Elie Bédard qui a été élu maire de la paroisse Saint-Foye.

M. Ls. Baile, piote, a aussi été élu conseiller à Deschambault, ainsi que MM. Jos. Boudreau, Hyacinthe Tremblay et Hippolyte Beigeron à la Malbaie.

On annonce la mort de l'honorable P. Dostaler, conseiller législatif. M. Dostaler est mort hier, à Berthier.

M. Dostaler représenta le comté de Berthier, à deux époques différentes, la constitution de 1840. Il fut vaincu, en 1863, par le Dr Pâque. Il entra au Conseil législatif en 1867.

M. Dostaler appartenait au parti conservateur.

COURRIER DE LEVIS

Les malles.—On sait avec quelle irrégularité s'est fait le service des malles dans le district de Beauve, à la suite des tempêtes qui ont marqué le commencement de l'année 1884. L'exploitation de la ligne du Québec central est interrompue et la Beauve se trouvait à mille lieues de Québec.

Le ministère des postes vient de donner des instructions qui vont prévenir le retour de pareils inconvénients. Lorsque la neige viendra interrompre le service de la voie ferrée, des courriers transporteront les malles.

C'est une sage décision dans laquelle, sans doute, messieurs les députés de Beauve et de Dorchester ont été pour beaucoup.

Cette importante partie de la province ne doit pas rester ainsi, des six ou sept jours durant, sans communications postales. Son commerce, ses industries exigent qu'il n'y ait pas d'interruption.

À Londres.—Les messieurs dont les noms suivent ont enregistré leurs noms à l'Agence canadienne à Londres: A. Marquette, Lévis; W. J. Macdonald, Victoria, C. B.; John P. Stafford, Québec; William Laker, H. C. Ketchum, O. R. Arool, J. S. Roady et W. T. Rowley.

Télégraphe.—On vient d'établir, au moyen d'un câble sous-marin, des communications télégraphiques entre Meat Cove, cap Breton, et les îles de la Magdeleine. Les habitants de ces derniers endroits qui ne recevaient aucune nouvelle de nulle part durant la longue saison des froids, apprécieront comme il le mérite et mieux que personne, cet avantage qu'ils doivent à leur intelligent député, l'honorable docteur Fortin.

Maritime.—On a signalé, le vingt-deux décembre, à la latitude 30, longitude 39 ouest, le navire Golden Rule, ayant fait voile de Québec pour Montevideo. Tout s'est bien.

Température.—Il fait une journée magnifique, le froid a baissé considérablement. À midi le fleuve est libre de glace, et du point de ce matin il ne reste plus que le souvenir.

La comète.—Nous avons vu la comète, pour la première fois, hier au soir, dans la direction du ouest, quelque temps après le coucher du soleil. Sa queue n'est pas tout à fait aussi brillante que la dernière qui nous a fait l'honneur de nous visiter.

L'ourie à Giles.—Une déléguée hier rapporte qu'il n'y a aucun changement dans la température. Les chemins sont impassables et les habitants sont incapables d'aller au bois. Le fleuve est couvert de grandes banquises de glace.

Conférence.—M. A. N. Montpetit a préparé une intéressante étude sur l'émigration qu'il se propose de lire dans les principales villes de la province. Nous serions heureux que Lévis eût la primeur de ce travail.

COURRIER DE QUEBEC

Succession Hall.—Monsieur A. Thompson, président de la banque Union, à Québec, a abandonné l'administration de la succession Hall. M. Price, caissier de la banque des marchands, doit lui succéder. On dit que M. Thompson ne devait pas garder cette charge plus longtemps que cela était nécessaire pour effectuer un règlement des affaires de la banque avec la succession Hall.

Amputation.—Le jeune Samuel Perron, qui a eu le bras fracturé en deux endroits différents, dans les carrières de Deschambault, la semaine dernière, a dû subir l'amputation, dimanche. Il a fallu en venir à cette triste détermination, pour sauver la vie à l'infortuné jeune homme qui avait jusque-là enduré d'horribles souffrances.

Mort subite.—Madame Meris, de Saint-Alban, est morte subitement à sa résidence, jeudi dernier. On l'a trouvée morte dans son lit vers sept heures du matin. Deux heures auparavant, on l'avait vu se lever, comme d'habitude, et allumer le poêle.

Notes personnelles.—L'honorable C. A. P. Pelletier, sénateur, est parti pour Ottawa, hier au soir. Sur le même convoi s'étaient embarqués messieurs les députés Bosé, A. Roy, Bolduc, Grandbois et les honorables sénateurs Pezot et Carvell.

L'honorable Henry Starnes qui était indisposé depuis quelques jours va un peu mieux.

Mort accidentelle.—Un journal de Boston donne des détails sur la mort accidentelle de M. John Barpee, marchand quincaillier de St-Jean, Nouveau Brunswick, et frère de l'honorable Isaac Barpee, membre du parlement canadien. Il a été frappé par une locomotive, au moment où il descendait du train, et tué instantanément.

À Québec.—Monsieur Taché, archevêque de Saint Boniface, est à Québec. Hier, en compagnie du révérend Père Grenier et de M. E. E. Taché, sous-ministre des terres de la

Couronne, Sa Grandeur a visité les édifices du parlement.

Monsieur a fait visite au lieutenant-gouverneur.

Vente d'immeuble.—Mardi après-midi, la corporation a vendu plusieurs immeubles qui lui appartenaient.

Le poste de police de la rue Saint-Joseph a été adjugé à M. J. F. Rhéaume pour la somme de deux mille piastres.

Le poste de police de la rue Saint-Paul a été vendu à M. Rioux pour la somme de \$1,250.

M. Carro l'a payé trente-huit piastres un terrain situé rue Lévesque, quartier Montcalm.

Un autre terrain situé rue Saint-Olivier, faubourg Saint-Jean, a été adjugé à M. P. Fournier pour quarante-huit piastres.

Petites nouvelles.—M. Arsène Sward, du Cap Saucé, a en ce moment dans sa porcherie, un porc du poids de 615 livres. L'animal est à l'engrais depuis cinq mois et est âgé de vingt mois.

Les citoyens des rues Massue et Saint-Vaier se plaignent des dépréciations que commet la caquille en ces endroits. On brise les portes, démolit les enseignes, renverse les clôtures et commet encore d'autres actes de vandalisme, sans que les autorités songent à y mettre fin.

Le vol d'hier.—On sait qu'après avoir constaté le vol, M. Deslisle confia l'affaire aux limiers qui se mirent de suite en campagne. Leurs recherches ont été fructueuses. Dans l'après-midi, ils arrêtaient deux individus nommés Larochelle et Grenier qui léguaient depuis quelques jours chez M. Filion, à la basse-ville, et dont la conduite semblait étrange.

Les soupçons n'ont pas trompé nos agents de police secrète. On fouilla les accusés et l'argent trouvé sur eux fut reconnu par M. Deslisle, comme étant le sien.

Les prisonniers ont été écroués et ont été privés d'instruire aux prochaines assises.

Malheureux m. n., un troisième complice échappé à la justice, c'est précisément celui-là qui a empêché le gros de la somme. On a télégraphié partout, de sorte qu'on a encore espoir de lui mettre la main dessus.

Nous ne connaissons pas au juste quelle est la somme d'argent volé à M. Deslisle, mais on parle de cinq mille piastres.

FAITS DIVERS

Mme Neely est encore en léthargie. Son beau frère est resté une fois deux semaines en léthargie.

Un mari qui brûle sa femme.—Avant hier, à onze heures la femme Jumillac, charbonnière au No 7 de la rue Dénez, à Paris, sortait de son magasin envivourée de flammes. La pauvre femme poussait des cris épouvantables. Les voisins couraient à terre la malheureuse et parvinrent, à l'aide de couvertures, à éteindre le feu.

Transportée immédiatement dans une pharmacie de la rue de Belleville, elle y reçut les soins d'un docteur appelé en toute hâte. Ce praticien reconnut que son état était désespéré, et M. Taruff, commissaire de police, la fit transporter d'urgence à l'hôpital Tenon.

La femme Jumillac a déclaré au commissaire de police que c'était son mari qui l'avait ainsi brûlée.

À la suite d'une vive discussion, il s'était emparé d'une bouteille d'eau minérale et avait arrosé les vêtements de sa femme, et puis, le misérable, saisissant une allumette, y avait mis le feu.

Le révérend M. Loranger, (Clément Alfred), curé de St-Joseph de Lanoraie, décédé le 15 du courant, appartenait à la société d'une messe, section provinciale.

C. A. MALOIS, ptre, Secrétaire.

Archidiocèse de Québec, 16 janvier 1884.

Des soumissions pour l'entretien d'épaves pour le Corps permanent de cette cité seront reçues à mon bureau, jusqu'à midi de vendredi le 25 du courant.

On pourra voir des échantillons des articles requis en en faisant la demande.

T. J. DUCHESNAY, Lt. col. Aide-Adjudant General.

Bureau de la milice, Québec.

Fruits, volailles et légumes CHEZ M. J.-ETE MARTIN,

Côte du Passage, (vis-à-vis le magasin de M. F.-X. Lemieux, marchand de cuir.) On trouvera toujours à son magasin les meilleures qualités de pommes, et toutes sortes de légumes.

M. MARTIN a acheté aussi une grande quantité de volailles, oies, dindes, canards, etc. On peut toujours avoir de bons coupes de livres, etc.

Une visite est respectueusement sollicitée 20 décembre

LA VIGUEUR DES CHEVEUX

D'AYER

(Ayer's Hair Vigor)

rend le brillant et la fraîcheur de la chevelure aux cheveux gris ou blanchis, en même temps qu'elle leur donne une riche couleur naturelle, noir foncé, ainsi qu'on le desire. Les personnes qui ont perdu leurs cheveux blanchis, roux, une teinte fautive, les rendre plus noirs, et presque toujours guérir la calvitie.

Elle arrête la chute des cheveux, et rend la vigueur à une croissance faible ou malade. Elle empêche et guérit les maladies de la tige, ainsi que toutes les maladies de la chevelure. Comme article de Toilette pour Dames, la VIGUEUR est sans égale, elle ne contient ni huile ni senteur, et elle est la chevelure douce, brillante, et saine, tout en l'empêchant d'un parfum embaumé permanent.

M. G. P. BIRCHER écrit de Kirby, N. B., le 1er, 1882: "L'autonome de ce produit commencent à tomber, et dans un court espace de temps je devins presque chauve. J'essayai la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, et avant que le premier flacon fut fini, les cheveux commencent à pousser, et ils continuent à pousser. Maintenant mes cheveux sont convertis d'une chevelure abondante et vigoureuse."

J. W. BOWEN, Propriétaire du "Knox" (Ohio) écrit de Kirby, N. B., le 1er, 1882: "L'autonome de ce produit commencent à tomber, et dans un court espace de temps je devins presque chauve. J'essayai la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, et avant que le premier flacon fut fini, les cheveux commencent à pousser, et ils continuent à pousser. Maintenant mes cheveux sont convertis d'une chevelure abondante et vigoureuse."

M. ANGUS FAIRBAIN, le chef de la "Libre" Famille Fairbairn, Vocaliste, Boston, écrit de Boston, Mass., le 6 Février, 1882: "J'ai vu que mes cheveux ont commencé à tomber, et dans un court espace de temps je devins presque chauve. J'essayai la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, et avant que le premier flacon fut fini, les cheveux commencent à pousser, et ils continuent à pousser. Maintenant mes cheveux sont convertis d'une chevelure abondante et vigoureuse."

MME O. A. PRESCOTT, écrit de Kirby, N. B., le 1er, 1882: "Il y a deux ans environ je perdais la moitié de ma chevelure. Elle s'est convertie en une chevelure vigoureuse. Je suis convertie de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, et avant que le premier flacon fut fini, les cheveux commencent à pousser, et ils continuent à pousser. Maintenant mes cheveux sont convertis d'une chevelure abondante et vigoureuse."

Nous avons des centaines de semblables attestations sur l'efficacité de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER. Une simple expérience vous en convaincra.

PRÉPARÉ PAR Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

Vendue par tous les Droguistes.

AVIS AUX ENTREPRENEURS

On recevra à ce bureau jusqu'à Vendredi le 1er Février prochain, les soumissions, des soumissions cachetées, adressées au sous-secrétaire, et portant la désignation "Soumission pour travaux de Berthier (en bas)" pour le prolongement de la jetée actuelle à Berthier (en bas), comté de Montmagny, Québec, d'après les plans et devis que l'on pourra voir au Bureau de Poste de Berthier (en bas), Québec, où l'on pourra aussi se procurer des renseignements de soumission.

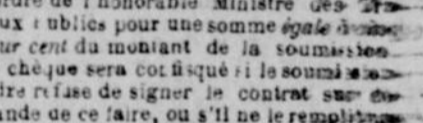
Les soumissionnaires sont avertis que leurs soumissions ne seront point prises en considération si elles ne sont faites sur les formules imprimées fournies par le ministère, si les blancs n'en sont pas convenablement remplis et si elles ne portent pas leurs propres signatures.

On devra envoyer avec la soumission un chèque de Banque accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux publics pour une somme égale à celle pour cent du montant de la soumission. Ce chèque sera coté si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le ministère ne s'engage à accepter la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. H. ENNIS, Secrétaire.

Ministère des travaux publics, Ottawa, 5 janvier 1884. 12 janv. 1884.—3f



JOS DONATI JEWELLER Bijouterie, Horlogerie, Argenture, etc., etc., etc.

153, rue et faubourg St-Jean

M. J. DONATI

Offre ses sincères remerciements à ses amis et au public en général pour l'empressement qu'ils lui ont donné pendant l'année, et qu'il profite de cette occasion pour les inviter à visiter son établissement pendant les fêtes.

M. DONATI a certainement le plus beau assortiment de bijouterie, d'argenterie, d'orfèvrerie et d'articles de fantaisie qui soit possible de trouver dans Québec.

Il a aussi un autre magasin dans la rue Saint-Paul. Celui-là porte l'enseigne de

AVIS

Le soussigné informe le Public de Québec qu'il vendra du bois de chauffage, net et rouge et Epinette blanche de deux pieds et demi (2 1/2) et trois pieds (3) chargés d'un char, au char contenant 12 à 14 cordes. Livre à bord des charbonnières de la Grand-Tronc à Québec sud.

OLIVIER CAUCHON, 12 janv. 1884.

PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité du comté de Dorchester.

Avis public est par les présentes donné par Joseph Cyprien Pointvin, secrétaire-tresorier, que les lots de terre ci-après mentionnés seront vendus par encan public, en la paroisse de SAINTE-HENEDINE dans la cour du comté, au lieu où le conseil municipal du comté de DORCHESTER tient ses sessions...

PROVINCE OF QUEBEC

Municipality of the county of Dorchester.

Public notice is hereby given by Joseph Cyprien Pointvin, secretary treasurer that the lots of lands hereafter mentioned will be sold by public auction in the parish of SAINT-HENEDINE in the county court, at the place where the sessions of the municipal council of DORCHESTER are held on WEDNESDAY the FIFTH day of MARCH next at TEN O'CLOCK in the forenoon for the assessments and charges due to the municipalities hereinafter mentioned upon the several lots described unless the same be paid with costs before the above day.

Table with columns: Noms des municipalités, Noms des propriétaires, Etat, Designation des terrains, N. du cadastre, Nos des lots non cadastrés, Superficie, Montant dû. Includes entries for St-Anselme, St-Clair, Langevin, Cranbourne, St-Léon, and St-Jean.

Bureau du conseil du comté, St-Anselme, 5 janvier 1884.

J. C. POINTVIN, secrétaire-tresorier, comté Dorchester.

County council office, St. Anselme, 5th January 1884.

J. C. POINTVIN, secretary-treasurer, county of Dorchester.

AVIS

DES SOUMISSIONS pour un pont en pierres, et un pont en pierres et en bois seront reçues jusqu'à la fin du présent mois. Les soumissions devront être distinctes et adressées au sousigné...

11 janvier 1884.

Victor Desplats

Perruquier et marchand de cheveux 254, rue Saint-Jean (Vis-à-vis chez Oct. Lemieux)

Joseph-Edmond Roy, NOTAIRE.

No. 4, Rue Wolfe, Lévis. Heures de bureau, 9 heures A. M. à 5 heures P. M.

FEUILLETON DU QUOTIDIEN

LE Coup de Pouce

Le docteur avait fait son rapport, d'où il résultait que la jeune Rose Jourdain avait succombé, comme il le supposait, à un empoisonnement par strychnine. Mais il n'était point parvenu à savoir d'où venait le poison. Le pharmacien n'en avait pas vendu; ses registres en faisaient foi. M. Minard conclut que la mort était le résultat d'un suicide, et ses conclusions furent acceptées sans défiance par le parquet, peu disposé, pendant cette terrible semaine, à ouvrir des enquêtes criminelles.

A VENDRE

A Chaudière Mills, paroisse de Saint-Jean Chrysostôme, une magnifique propriété, comprenant une maison à deux étages, renfermant toutes les améliorations modernes et un hangar, le tout presque neuf et bien fini. C'est un des meilleurs postes de commerce. Titres irrécusables. Conditions faciles. S'adresser à...

Plamondon et Cie,

Avis est par le présent donné que la société ci-dessus existante sous ce nom et propriétaire de l'établissement de ce journal l'Electeur est maintenant dissoute et en liquidation et qu'aucune personne n'est autorisée à retirer les comptes et dettes dues à la dite société et à signer des quittances et les débiteurs de la dite société sont no plus de nouveau de s'adresser à payer leurs dettes de qui que ce soit avec à qu'il en ait été ordonné par la cour et dans la cause No 1340 Ar her et al vs Facaud et al.

L'affaire Sougraine

ROMAN PLEIN D'ACTUALITE PAR M. LEMAY.

Prologue: Les deux fugitifs. Première partie: Le bal de Madame Dancheron. Deuxième partie: La Langue Maëtte et la Longue Chevreure. Troisième partie: Les assises criminelles. Un beau volume d'environ 400 pages. Nos amis de la campagne pourront se procurer ce nouvel ouvrage dont on dit beaucoup de bien, en nous envoyant un dollar d'ici au premier février. Ils recevront le livre par la poste.

Leçons de Musique

Leçons de Musique Vocale et Instrumentale données au No 40, rue Wolfe, Lévis. Quelques élèves pourront aussi prendre leur pension à cette même maison. Pour renseignements, s'adresser à D. LE JOSEPHINE GUENARD, No 40, rue Wolfe.

A VENDRE

Une jument à poil rouge âgée de 8 ans, saine et sans défaut. S'adresser à ce bureau par lettre à X P.

Charbon Écossais

A vendre au quai Chabot S'adresser à F. X. CHABOT, Rue Commerciale.

Grand avantage

La sousignée invite respectueusement les familles de Lévis qui auront besoin de tas de laine ou de coton tricotés au moulin, à bas prix, s'adresser à elle. VILLE E. LEMAY, Chez le capitaine Ed. Barras, No. 1, rue Fraser porte voisine de M. Verzaud, ex clerc, Lévis. Lévis 8 janvier 1883.

On demande

Deux fil et comme servantes capables de faire la cuisine et se rendre généralement utiles dans la maison. Pour des familles de quelques personnes seulement. S'adresser à ce bureau par lettre à A. C.

H. A. MARTINBAU MARCHAND DE FER COTE DU PASSAGE, LEVIS. Porte voisine du Bureau de Poste. Assortiment Réserve pour Marchands de la campagne. Assortiment complet de FERRONNERIES, COUTELLERIES, PEINTURES ET VITRES. 24 nov. 1883.

LAMPES Lampes nouvelles En Nickel et Cuivre poli avec Cristaux. Brûleurs et Eteignoirs correspondant à une grande variété d'autres genres. Aussi le plus grand assortiment de Carafes taillées en sets, Carafes taillées et gravées, Verres à vin, Verres à eau, Gobelets, Sets à bureau et de toilette, Vases, etc., etc. Le tout offert à des prix bien réduits. Au nouveau magasin de gros et détail, No 67, rue Dalhousie A. E. VALLERAND. Québec, 21 déc. 1882.

ENCAN 100 pièces de cachemire, achetées à l'encan sont offertes au magasin du dessous pour 12 cents la verge seulement. Qu'on se hâte d'en profiter. L'assortiment des marchandises d'annonce est au grand complet, nous sollicitons le public de payer une visite. Au magasin du bon marché Un assortiment de fourrure considérable, tel que CAPOTS, JOUBES, MANTEAUX POUR DAMES, CASQUES POUR MESSIEURS, DAMES ET ENFANTS, COLLETTES, MANCHONS, PEAUX DE BUFFLE, PEAUX GRISSE, ETC., ETC. Le tout à des prix qui défient toute compétition. A l'Enseigne du Lion d'Or, J. - Bte. MICHAUD, 16, COTE DU PASSAGE, Lévis, 26 octobre 1883.

Odil. Vallières Horloger-Bijoutier, No 86, Rue COMMERCIALE. A toujours en mains un assortiment complet de bijoux, tel que MONTRES, HORLOGES, BAGUES et JONGES. Montres et horloges réparées avec soin et garanties. Lévis, 7 juin 1880.

LE "MAIL". HEBDOMADAIRE Est de beaucoup en avant de tout autre Journal canadien. \$1 par année. Il a la circulation la plus considérable; il publie les nouvelles les plus récentes, tout locales qu'elles soient. Il y a une belle page pour le feuilleton. La page consacrée à l'agriculture est supérieure à toute autre. Il y a aussi une colonne pour les matières légales, l'économie domestique et pour les enfants. Le MAIL est la grande source pour les annonces de FERMES A VENDRE. ON DEMANDE DES AGENTS. Adresser: LE MAIL, Toronto. Le MAIL QUOTIDIEN Est lu par tous les marchands, manufacturiers, hommes de profession, et les fermiers les plus riches du Canada. LE MAIL HEBDOMADAIRE Circule presque exclusivement parmi les fermiers. Il a tout près d'un demi-million de lecteurs. La circulation du MAIL quotidien et hebdomadaire est de 30,000 copies et leurs lecteurs réguliers embrassent une si vaste proportion de la population anglaise qu'il est que sa circulation n'est universelle dans tout le Canada. A continuer.